



*Pour le renouvellement des générations en agriculture*  
*Pour la souveraineté alimentaire*  
*Pour des filières plus durables et rémunératrices*

# ÉLECTIONS LÉGISLATIVES 2024 : CHARTRE DE 8 ENGAGEMENTS POUR LES CANDIDATS

**ENGAGEZ-VOUS !**

**Juin 2024**

# Sommaire

p. 2

*Édito du président*

p. 3

*Les 8 engagements - en résumé*

p. 4 à 10

*Les 8 engagements, dans le détail*

p. 11

*Qu'est-ce que Jeunes Agriculteurs ?*



# Édito du président

Cela fait des mois que les Jeunes Agriculteurs (JA) sont mobilisés partout en France. D'abord pour retourner les panneaux de ville et montrer combien la classe politique marche sur la tête. Nous sommes ensuite montés en puissance en sortant en masse sur les routes et avons exigé d'avoir des mesures concrètes pour simplifier nos vies. Ensuite, nous sommes passés à une phase de travail, studieux et exigeant, pour lister les sujets dans le détail, des bureaux de préfectures jusqu'au plus haut sommet de l'État, que nous avons obtenus dans l'attente d'une mise en œuvre.

Un moment historique qui prend aujourd'hui une nouvelle forme. La dissolution de l'Assemblée nationale, et les élections législatives qui en découlent, sont une nouvelle opportunité pour nous de reprendre notre destin en main en expliquant notre vision des politiques justes pour le renouvellement des générations et la souveraineté alimentaire, face aux défis démographiques, économiques, sociaux et climatiques.

Nous sommes une force syndicale jeune et déterminée mais aussi constructive, tournée vers le dialogue et vers des solutions françaises et européennes.

C'est tout le sens de ce document nommé "Engagez-vous !". Nous demandons aux futurs députés de s'engager dès maintenant dans le travail avec nos représentants dans les territoires. Cet appel à l'engagement est aussi adressé aux JA : allez à leur rencontre, montrez la force de notre réseau. et surtout...

Votez !



**Pierrick Horel**

Éleveur bovin dans les Alpes de Haute-Provence  
Président de Jeunes Agriculteurs

# 8 engagements

1

Défendre une politique pour la souveraineté agricole et alimentaire en France et dans l'Union européenne

2

Poursuivre la réforme de l'installation et de la transmission face au défi démographique

3

Planifier l'agriculture de demain en proposant des politiques structurantes, et des financements ambitieux, sur le long-terme

4

Permettre un revenu digne par une chaîne alimentaire plus juste

5

Impulser une réforme des politiques foncières agricoles pour préserver nos terres et leur accès pour les jeunes

6

Sécuriser les acquis obtenus pendant les mobilisations de l'hiver dernier pour faciliter la vie des agriculteurs

7

Poursuivre l'objectif d'un développement sain des énergies renouvelables et d'un meilleur partage de la valeur

8

Engager une utilisation durable de l'eau avec pour objectif la souveraineté alimentaire

**Je m'engage,  
je signe la charte :**

Signature :

Je, soussigné, .....

candidat sur la ..... circonscription de.....  
promet sur l'honneur de tenir ces 8 engagements proposés  
par le syndicat Jeunes Agriculteurs avec ces mesures.

# Les 8 engagements, dans le détail

## Défendre une politique pour la souveraineté agricole et alimentaire en France et dans l'Union européenne

Cela veut dire :

- Un positionnement politique clair de la future majorité parlementaire et de l'exécutif pour une **politique agricole européenne forte par ses moyens**, cohérente et pragmatique dans les mesures environnementales prises pour la souveraineté alimentaire et en faveur d'un budget ambitieux dédié à l'installation des jeunes et la transmission.
- Un travail français pour développer une **Pac modernisée** en faveur d'une agriculture européenne tournée vers la jeunesse, forte et durable :
  - réformer la Pac vers plus de jeunesse, de résilience et de souveraineté
  - harmoniser les normes en Europe
  - rendre le commerce international plus juste
  - donner du sens à la citoyenneté européenne et à l'alimentation
- Imposer que le **respect des standards européens est une condition indispensable à toute nouvelle adhésion** à l'Union européenne.
- Établir une **Charte de l'agriculture et de l'alimentation** et l'intégrer au bloc de constitutionnalité. Elle viendrait consacrer le rôle fondamental de l'agriculture et le droit de disposer d'une alimentation de qualité.
- Un **rejet des accords commerciaux internationaux** défavorables pour l'agriculture française et n'incluant pas de clauses miroirs.
- Créer une **Taxe de Rééquilibrage Concurrentiel (TRC)** afin de réduire les distorsions de concurrence et d'inciter à une harmonisation sociale européenne.



Pour en savoir plus : notre manifeste pour les élections européennes

## 2

# Poursuivre la réforme de l'installation et de la transmission face au défi démographique

Cela veut dire :

- Reprendre au moins les mesures sur l'orientation, la formation, l'installation et la transmission du **projet de loi d'orientation pour la souveraineté agricole et le renouvellement des générations en agriculture** tel qu'il a été adopté par l'Assemblée nationale en mai 2024 et poursuivre le travail parlementaire. Ce texte est le fruit d'un long travail de notre réseau, puis de toutes les parties prenantes dans le cadre du Pacte qui précédait. Son importance pour l'installation est capitale !
- Créer des **mesures fiscales pour inciter les cédants à transmettre ou louer à des jeunes** dans le prochain PLF\*.
- Prendre aussi en considération les **mesures sur la fiscalité de la transmission** issues des futurs travaux d'une mission menées sur le sujet par l'Inspection Générale des Finances (IGF) et le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER).



Pour en savoir plus : notre note explicative sur la loi d'orientation au moment de l'examen à l'Assemblée nationale

### \*Le saviez-vous ?

Des mesures précises sont proposées par Jeunes Agriculteurs notamment des crédits d'impôt, une exonération des plus-values basée sur la valeur de l'exploitation ou encore un alignement des taux de prélèvements sociaux des revenus fonciers sur ceux appliqués aux retraités.

### 3

## Planifier l'agriculture de demain en proposant des politiques structurantes, et des financements ambitieux, sur le long-terme

Cela veut dire :

- S'inspirer de la proposition ambitieuse de Jeunes Agriculteurs pour la **mise en place de contrats et de plans d'avenir** qui visent à donner des perspectives et moyens aux agriculteurs, particulièrement les jeunes, pour que le secteur demeure attractif à l'aube d'un bouleversement démographique et climatique.
- Créer un **livret d'épargne « Souveraineté agricole »** afin de financer les transitions et de pérenniser les moyens alloués. Il s'agit d'orienter une partie de l'épargne des Français vers le soutien à la souveraineté agricole via la création d'un livret réglementé. Ce livret d'épargne participera à la fois au financement des contrats d'avenir et à celui des installations.



Pour en savoir plus : notre document de propositions pour des contrats et plans d'avenir



Notre rapport d'orientation 2024 complet et amendé



## Permettre un revenu digne par une chaîne alimentaire plus juste

Cela veut dire :

- Déposer **une loi pour améliorer le dispositif EGAlim** notamment en renforçant la prise en compte des indicateurs de coût de production, la transparence et la notion de contractualisation de temps long\*.
- Défendre **un élargissement européen de la logique d'EGAlim**, notamment en :
  - promouvant un EGAlim global européen et incluant l'ensemble des débouchés,
  - en interdisant la négociation via les centrales d'achat européennes des produits alimentaires français destinés à être vendus en France
  - en allant plus loin pour la restauration collective par le fait de créer une exception agricole et alimentaire dans la commande publique et de conditionner les aides.

Pour en savoir plus : notre document de propositions « pour une chaîne alimentaire plus juste »



### \*Le saviez-vous ?

Jeunes Agriculteurs a formulé des propositions très précises et clés en main pour le travail parlementaire, visant à :

- Prioriser les indicateurs interprofessionnels de coûts de production dans la construction des formules de prix
- Allonger la durée de contractualisation et sécuriser les jeunes installés
- Intégrer la valeur du travail fourni par les agriculteurs dans le calcul des coûts de production
- Permettre une réelle construction du prix en marche avant en imposant la signature des contrats « amont » avant d'engager les négociations « aval »
- Garantir des périodes de négociations bien définies
- Élargir le spectre des productions soumises à la contractualisation obligatoire
- Renforcer les moyens de lutte et les sanctions
- Sanctionner et lutter contre les allégations trompeuses
- Développer la transparence dans les relations commerciales
- Interdire la publicité comparative sur les prix alimentaires
- Lutter contre le gaspillage
- Flécher les fonds générés par le dispositif du SRP+10 vers une enveloppe servant à financer des projets agricoles et agroalimentaires
- Encadrer la marge des distributeurs
- Moduler la TVA sur les produits alimentaires français



## Impulser une réforme des politiques foncières agricoles pour préserver nos terres et leur accès pour les jeunes

Cela veut dire :

- **Adopter une politique plus offensive pour préserver et mobiliser le foncier agricole avec les parties prenantes pour :**
  - réaffirmer l'impératif de la Safer de lutter contre la spéculation foncière
  - simplifier la procédure de mise en valeur des terres incultes
  - généraliser les aides de remise en culture pour les terres non exploitées
  - mettre en œuvre un grand plan d'aménagement foncier via les collectivités territoriales
  - investir dans les travaux d'amélioration foncière et faciliter leur réalisation
  - soumettre à une autorisation préalable toute opération de boisement
  - confier, sous conditions strictes, aux Safer la gestion des autorisations d'exploiter ainsi que le suivi, le contrôle et la régulation de la propriété foncière
- **Redonner de l'attractivité au statut du fermage tout en protégeant l'exploitant en proposant de :**
  - transférer, sous conditions, la charge de la Taxe sur le foncier non-bâti (TFNB) sur les agriculteurs et majorer son montant pour les propriétaires en cas de terres non mises à bail
  - territorialiser l'indice du fermage afin de le corrélér au potentiel de production et de prendre en compte les conséquences du changement climatique
  - réviser le statut du fermage en s'appuyant sur l'accord SNFM/SNPR



**Notre rapport d'orientation 2024 complet et amendé**



## Sécuriser les acquis obtenus pendant les mobilisations de l'hiver dernier pour faciliter la vie des agriculteurs

Cela veut dire :

- **Inscrire dans la loi les mesures acquises par le syndicalisme majoritaire JA/FNSEA, en particulier :**
  - un régime unique de la haie
  - une réduction des délais de contentieux et recours des projets agricoles, notamment les ouvrages hydrauliques
  - une adaptation des peines pour atteintes à l'environnement
  - la pérennisation du dispositif TO-DE pour les travailleurs saisonniers et le rehaussement du plafond
  - le cumul de l'exonération de cotisations sociales jeunes agricoles avec les taux réduits d'Amexa et des prestations familiales (PFA)
  - l'augmentation de 13 à 20 M€ du budget d'accompagnement pour l'installation-transmission en l'agriculture (AITA)
  - le changement de la méthode de calcul des retraites agricoles
  - l'abandon formalisé de la hausse du gazole non-routier agricole (GNR) et le maintien obtenu du pied de facture
  - une exonération de 30% du montant de dotation pour épargne de précaution réintégré dans le résultat fiscal et social en cas d'évènement exceptionnel, de nature climatique ou sanitaire
  - un soutien supplémentaire de l'ordre de 50 millions d'euros par un relèvement du taux de dégrèvement appliqué à la taxe foncière sur les propriétés non-bâties (TNFB) sur les terres agricoles de 20% à 30%
  - un avantage fiscal et social, représentant 150 M€, pour l'élevage bovin
  - appliquer le principe « pas d'interdiction sans solution » sur l'usage des produits phytosanitaires, interdire les surtranspositions et éviter toute lourdeur normative
  - développer les nouvelles techniques génomiques (NGT) comme solution d'avenir



## Poursuivre l'objectif d'un développement sain des énergies renouvelables et d'un meilleur partage de la valeur

Cela veut dire :

- Défendre un **agrivoltaïsme vertueux qui respecte la loi APER et son décret** relatif au développement de l'agrivoltaïsme et aux conditions d'implantation des installations photovoltaïques sur des terrains agricoles
- Agir sur la **répartition de la valeur en favorisant la part du fermier**, l'agrivoltaïsme devant obligatoirement avoir un apport positif à la production et l'entreprise agricole
- Développer un **modèle contractuel basé sur une relation tripartite** entre fermier, propriétaire et énergéticien, de sorte à sécuriser cette relation tout en maintenant le statut du fermage



## Engager une utilisation durable de l'eau avec pour objectif la souveraineté alimentaire

Cela veut dire :

- Prendre les mesures nécessaires pour préserver une agriculture nourricière et **garantir l'accès prioritaire à l'eau des exploitations agricoles** de façon à :
  - faciliter la réutilisation des eaux usées traitées (REUT)
  - développer les systèmes de traitement d'eau et de stockage à la ferme
  - établir des organes de gestion et de partage de l'eau sur tout le territoire, y compris les Outre-mer, intégrant les agriculteurs
  - faciliter les projets de retenues d'eau de surface et de pluie, le montage de projets de réserve d'eau à usage collectif
  - développer des systèmes de retenues d'eau non évaporatifs
  - étudier la faisabilité des synergies entre le stockage de l'eau et la production d'électricité
  - harmoniser l'encadrement des réserves de substitution
  - subventionner des systèmes d'irrigation efficaces et pilotables
  - favoriser la recharge des nappes phréatiques via des aménagements adaptés

## Qu'est-ce que Jeunes Agriculteurs ?

***Ensemble, engagés pour des agricultures durables  
et des territoires vivants***

Fondé en 1957, Jeunes Agriculteurs est le seul syndicat professionnel composé exclusivement de jeunes âgés de moins de 38 ans. Apolitique et indépendant, le syndicat représente 50 000 agriculteurs issus de toutes les productions. Répartis en 14 structures régionales et 95 structures départementales, Jeunes Agriculteurs a pour objectifs de défendre les intérêts des jeunes agriculteurs et de favoriser l'accès au métier d'agriculteur pour assurer le renouvellement des générations en agriculture.

### **Jeunes Agriculteurs**

14 rue la Boétie, 75008 Paris

[01 42 65 17 51](tel:0142651751)

